DEPARTEMENT DU LOT **2015-22**

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt six juin, à dix huit heures et sept minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Etaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Laurent LAGARDE, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.
Était excusée : Anthony HENRAS
Secrétaire de séance : Christelle SOUQUES-MIAN

CRÉATION ET ADHÉSION AU POLE ÉQUILIBRE TERRITORAL EY RURAL GRAND QUERCY

Vu La loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) adoptée en janvier 2014 instaurant les Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux (PETR). Ceux-ci seront amenés à remplacer les Pays.
Le PETR est constitué au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, sa création est décidée par délibérations concordantes des EPCI qui le composent.

Vu Les principes des nouvelles politiques contractuelles de la région, délibérés le 26 juin 2014, fixant :

- **Comme objectifs** pour les prochaines contractualisations 2015-2020 d'Agir pour le développement économique et l'emploi à travers l'ensemble de ses politiques publics, dans le cadre d'une stratégie dynamique de développement durable a une échelle territoriale pertinente » : **la zone d'emploi,** considérant que la zone d'emploi est l'échelle la plus pertinente en matière de territoires réels.
- **La volonté de signer des Contrats uniques** qui mobiliseront l'ensemble des dispositifs et de moyens financiers de la Région avec :
  - La métropole toulousaine
  - Les communautés d'agglo (9 en Midi-Pyrénées)
  - **Les PETR**, PNR ou COMCOM lorsqu'ils correspondent au territoire d'une zone d'emploi.

Compte tenu de ces éléments, le Pays de Cahors et du sud du Lot et le Pays Bourian proposent la mise en place du PETR grand Quercy à l'échelle de la zone d'emploi de Cahors.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts du PETR grand Quercy. Il précise que le PETR prévoit des missions obligatoires constituant le socle commun et des missions à la carte.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'adhésion de la C.C.V.L.V. au P.E.T.R. grand Quercy sur la base des missions suivantes :

- Socle commun
- programmes territorialisés : GPECT, LEADER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la représentation de notre EPCI au PETR grand Quercy, est une représentation à huit postes de titulaires, huit postes de suppléants.
Monsieur le Maire donne lecture des représentants.

Parmi les candidats, les délégués suivants sont désignés :

Titulaires:	Suppléants:
- M Serge Bladinieres	- M Jean Christophe Lenglart
- M Jean Marie Oustry	- M Floréal Carbonie
- M Marc Gastal	- M Joel Mourgues
- M Yves Boudet	- Mme Monique Saillens
- M Martial Stambouli	- Mme Josefa Ruiz-Rubio
- M Alain Dutranois	- M Jean Jacques Maures
- M Alain Bonis	- M Didier Doriac
- M Bernard Landiech	- M Jean Pierre Jouannic

Ces délégués représenteront la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble au PETR Grand Quercy dans l'application de l'article 9-1 des statuts du PETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de:
-se **PRONONCER** favorablement sur la création du PETR grand Quercy, d'approuver les statuts tels que présentés ci-annexés et d'y adhérer sur la base des missions suivantes :

- socle commun
- programmes territorialisés : GPECT, LEADER

POUR: 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 26/06/2015
Le Maire,
Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 29/06/2015
Le Maire, Albert Castadot